



**DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AULAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AULAS**

Séance du 10 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Suffrage exprimé : 9
Absents excusés : 2
Dont Procuration : 1

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 6 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MONTET Bruno, Maire.

Présents (8) : COURANT Patrick ; SOMBART Jean-Pierre ; LAURENT Sylviane ; DUNOM Jean-Pierre ; MONTET Bruno ; GINIEIS Denis ; LOUSTANNOU André ; POMARET Nathalie

Excusés (2) : ROUQUETTE Karine ; BOURELLY Jean-Pierre

Procuration (1) : ROUQUETTE Karine à POMARET Nathalie

OBJET : Nomination Secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal : NOMME COURANT Patrick en qualité de secrétaire de séance.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire**

Bruno MONTET

Le Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr